[Image]

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE TYPE

LIGUE AURA BADMINTON

SAISON 2023/2024

Nom du tournoi :	15ème Tournoi National de Doubles du GeniBad
N° de dossier :	2403314
Club ou comité organisateur du tournoi :	Association du Badminton de Genilac (ABG42)

GÉNÉRALITÉS

1) La compétition est de type : Tournoi individuel adultes (minimes à vétérans)

Elle se déroule en application des règlements de la FFBaD, de la ligue AURA et de ce présent règlement.

Le niveau géographique de la compétition est : National

2) La compétition se déroule du : 08/03 2025 au 09/03 2025

3) Dans : 1 salle(s) et sur 4 terrains

Salle 1 = 4 terrains

Salle 2 = terrains

Salle 3 = terrains

Salle 4 = terrains

4) Le logiciel utilisé sera : BadNet

5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est : Mme BOCHATON Marie, club Badminton Club Meylan (BCM38)

Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

SÉRIES ET TABLEAUX

6) La compétition est ouverte aux joueurs allant de NC à R4 inclus, tous licenciés dans un club affilié à la FFBaD.

7) Les disciplines sont les suivantes :

SH non	SD non	DH oui	DD oui	Mx oui

Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex) dans SPÉCIFICITÉS à la fin du RC.

8) Chaque joueur peut participer à maximum : deux discipline(s)

9) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en Poules puis élimination directe

En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.

10) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

11) L'inscription se fera individuellement ou par club

12) La date limite de réception des inscriptions est fixée au 22/02 2025

Le nombre maximum de joueurs sera de 120 par jour et/ou par discipline.

En cas de surnombre, la liste d'attente sera établie selon les critères suivants :

Critère 1 - Date d'inscription
Critère 2 - Meilleur CPPH

[Image]

13) Les inscriptions sont à faire : (remplir uniquement les lignes utiles)

adresse mail :	
lien BadNet :	https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=27376
adresse postale :	

14) Le joueur devra être licencié à la date du tirage au sort

15) Les droits d'engagement sont de :

1 tableau	20 €	2 tableaux	22 €	3 tableaux	
Par équipes					

16) Le paiement se fera individuellement ou par club

17) Le paiement est à effectuer en ligne sur Bad Net avec le lien ci-dessous

https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=27376

18) Le CPPH pris en compte sera celui du :	28/02	2025
La confection des tableaux sera effectuée le :	28/02	2025
Le tirage au sort sera effectué le :	28/02	2025

FORFAITS

19) Les droits d'inscription sont remboursables en cas de **désistement notifié avant la date limite d'inscription.**
Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse…) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur…).

20) Le joueur doit alors envoyer, au plus tard dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue AURA à sophie.bluy@badminton-aura.org ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

REMPLACEMENTS

21) Les remplacements s'effectueront de la manière suivante :

Après le tirage au sort, en cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant peut être remplacé par un autre joueur, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente.

DURANT LE TOURNOI

22) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition.

23) Tout joueur désirant s'absenter devra en aviser le juge arbitre.

24) Le volant de référence plume sera	Babolat 4
Le volant de référence plastique sera	

25) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, qui est indicatif.
Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre sur le tableau concerné.
Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

26) Le mode d'arbitrage du tournoi sera en auto-arbitrage intégral

27) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

[Image]

28) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à trois minutes de prise de contact avec le terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain**.

29) Les feuilles des matchs ne seront pas imprimées. Des ardoises ou feuilles de brouillons seront à disposition au bord des terrains et le score des matchs devra être saisi sur les tablettes à disposition.

30) Pour tout volant touchant une structure À remettre une fois au service et faute en jeu

31) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

32) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.

33) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

34) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.

SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

DH et DD le samedi, DX (mixte) le dimanche

GEO : Anthony NICOLAIEFF, Association du Badminton de Genilac (ABG42), licence : 06690866